

RAPPORT ANNUEL

OBJET

Le présent rapport annuel pour la période de déclaration financière 2023 a été créé par Produits Alimentaires Berthelet Inc. (« **Berthelet** », « **notre** » ou « **nous** ») dans le seul but de respecter ses obligations et ses exigences de faire rapport en tant qu'entité conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaines d'approvisionnement*, LC 2023, c 9 (la « **Loi** »).

NOTRE ENGAGEMENT

Berthelet s'engage à prévenir et à réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé à n'importe quelle étape de la production de biens au Canada ou ailleurs, y compris les biens que Berthelet importe au Canada.

CATÉGORISATION, SECTEUR ET INDUSTRIE

Berthelet est basée au Québec, Canada, et opère dans le secteur de la fabrication de produits alimentaires. Nous fournissons une gamme complète de produits alimentaires pour la restauration, la vente au détail, les soins de santé et l'industrie.

En ce qui concerne les seuils requis par la Loi, Berthelet possède des actifs d'une valeur d'au moins 20 000 000 \$ pour au moins l'un de nos deux derniers exercices financiers et nous avons généré des revenus d'au moins 40 000 000 \$ pour au moins l'un de nos deux derniers exercices financiers.

STRUCTURE, ACTIVITÉS ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Notre structure

Berthelet est une filiale à part entière de Solina France SAS et est membre du Groupe Solina.

Nos activités

Berthelet fabrique une gamme de produits alimentaires au Canada, y compris, entre autres, des confitures et des gelées, des sauces et des assaisonnements, des bases de soupes et de sauces, des mélanges pour boissons froides et chaudes, des sirops et des garnitures pour desserts. Nous fournissons ces produits alimentaires à l'intérieur et à l'extérieur du Canada pour la restauration, la vente au détail, les soins de santé et l'utilisation industrielle. Berthelet fournit



des solutions alimentaires personnalisées, et nous sommes fiers de la qualité supérieure de nos produits, des taux d'exécution des commandes les plus élevés de l'industrie, des normes de contrôle de la qualité et de la recherche et du développement novateurs.

Notre chaîne d'approvisionnement

Pour son processus de fabrication, Berthelet achète divers produits et sous-produits alimentaires à des distributeurs basés au Canada et aux États-Unis.

Mesures prises par Berthelet en 2023

Pour son processus de fabrication, Berthelet achète divers produits et sous-produits alimentaires auprès de distributeurs basés au Canada et aux États-Unis. À notre demande, ces distributeurs fournissent à Berthelet des informations sur la composition, la qualité et l'origine des ingrédients et des emballages achetés. Cet échange d'informations permet à Berthelet de collaborer avec ses fournisseurs de manière transparente et complète.

POLITIQUES ET PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE

Comme indiqué ci-dessus, Berthelet est soutenue et liée par les politiques et procédures mises en place par sa société mère et le Groupe Solina, qui affirme son engagement à respecter les lois applicables en matière de travail forcé et de travail des enfants :

- a) Berthelet est liée par le Code d'éthique du Groupe Solina (le « Code »). Le Code s'applique à tous les employés du Groupe Solina et de ses entités apparentées et stipule que les employés ne doivent prendre aucune mesure illégale dans l'exercice quotidien de leurs fonctions. Le Code affirme que toutes les lois applicables en matière d'emploi seront respectées partout où le Groupe Solina opère. En outre, le Code stipule explicitement que les membres du Groupe Solina doivent respecter et soutenir les droits de l'homme internationalement reconnus et s'inspirer de la déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Le Code comprend un mécanisme permettant de signaler toute violation ou suspicion de violation du Code;
- b) Berthelet est liée par la Politique des droits de l'homme du Groupe Solina, qui interdit expressément toute forme de travail forcé et de travail des enfants. La Politique des droits de l'homme interdit également l'embauche de personnes âgées de moins de 18 ans à des postes où des travaux dangereux sont effectués, exige qu'une évaluation du risque de travail des enfants soit incluse dans tous les audits de fournisseurs lorsque les pays



d'origine ont été identifiés comme étant à risque, et exige qu'une documentation vérifiable de la date de naissance de chaque employé soit conservée, comme l'exige la loi;

c) Berthelet est liée par le Code de conduite des fournisseurs du Groupe Solina. Le Code de conduite des fournisseurs stipule qu'un fournisseur doit se conformer à la législation nationale et aux normes industrielles en vigueur dans le pays où il opère. Conformément au Code de conduite des fournisseurs, les fournisseurs du Groupe Solina ou de ses partenaires ne peuvent utiliser ou soutenir le travail des enfants et/ou le travail forcé.

RISQUES LIÉS AU TRAVAIL FORCÉ ET AU TRAVAIL DES ENFANTS

Berthelet n'a pas entamé le processus d'identification du risque de recours au travail des enfants et/ou au travail forcé dans sa chaîne d'approvisionnement. Cependant, allant de l'avant, Berthelet examinera régulièrement les risques potentiels de travail des enfants et de travail forcé dans ses chaînes d'approvisionnement.

MESURES DE REMÉDIATION

Berthelet n'a pas identifié de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités. A ce titre, elle n'a pas entrepris de mesures de remédiation.

REMÉDIATION POUR LES PERTES DE REVENUS

Berthelet n'a pas identifié de perte de revenus pour les familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.

FORMATION DONNÉE AUX EMPLOYÉS

En 2023, Berthelet n'a pas dispensé de formation à ses employés sur le travail forcé ou le travail des enfants. Allant de l'avant, elle évaluera les formations qui pourraient s'avérer appropriées.

ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ

Berthelet n'a pas actuellement de politiques et de procédures spécifiques en place pour évaluer son efficacité à réduire et/ou à éliminer le risque de travail des enfants et/ou de travail forcé dans sa chaîne d'approvisionnement. Toutefois, comme indiqué ci-dessus, les politiques et procédures du Groupe Solina, qui comprennent le Code, la Politique des droits de l'homme et le Code de conduite des fournisseurs, réduisent le risque de travail des enfants et/ou de travail forcé dans les activités de Berthelet et dans sa chaîne d'approvisionnement.



APPROBATION ET ATTESTATION

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité mentionnée ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration mentionnée ci-dessus.

EN FOI DE QUOI le(s) signataire(s) autorisé(s) de Produits Alimentaires Berthelet Inc. a (ont) signé le présent rapport à la date d'entrée en vigueur des signatures indiquées ci-dessous.

SIGNÉ)
) PRODUITS ALIMENTAIRES BERTHELET INC.
05/24/24	Pour: //////////
Date) Nom: Suillaume Dubois
) Titre : Président)
) J'ai le pouvoir de lier Produits Alimentaires Berthelet
	Inc.